

**Commission Intercommunale d'Accessibilité
du Grand Reims et de la Ville de Reims**

Séance d'installation du 21/03/2024

Relevé de conclusions

Personnes présentes :

Pour le collège des élus :

Mme Badia ALLARD, handicaps, ville inclusive, présidente de séance

M. Patrick BEDEK, transports, plan de mobilité

Mme Catherine CHOPART, nature en ville, accessibilité dans les ERP

M. Thomas DUBOIS, économie sociale et solidaire

M. Claude GACHET, voirie Ville

Pour le collège des associations :

M. Geoffray COURTINES, déficience visuelle

M. Jean-Louis DESPHIEUX, personnes âgées

Mme Sylvie GACHET, déficience visuelle

Mme Delphine LEBRUN, déficience mentale

M. Olivier LEPREUX, déficience mentale

Mme Marie-Françoise MERESSE, troubles du neurodéveloppement

M. Bernard POTIER, piétons

M. Gautier RICHARD, déficience motrice

M. Dominique SOUCARRE, déficience auditive

M. Thierry WIART, déficience visuelle

Pour le collège des personnes qualifiées :

Mme Carine ALAVANT, direction mobilités et transports

Mme Nathalie ALBERTINI, mission des affaires scolaires et de la petite enfance des territoires

Mme Rita AMOUYA, maison de l'habitat

M. Jean-Pierre AUGER, DGA pôle services urbains

M. Stéphane BERNARD, Agence d'urbanisme de Reims et sa région (AUDRR)

M. Alain BERTOLOTTI, direction voirie

M. Sébastien CHARLES, Etat – direction départementale des territoires (DDT) de la Marne

Mme Eléonore DEBAR, direction de la culture et du patrimoine

Mme Alice DIERS, DGA pôle territoires

Mme Stéphanie GUENARD, direction études et travaux de bâtiment

M. Pierre HOJLO, Région - direction des investissements et partenariats (en visio)

M. Laurent JACQUEMARD, direction études et travaux de bâtiment

Mme Agathe LAVAL, Fabrique des espaces publics

M. Jean-Claude LAUVAUX, MDPH (en visio)

Mme Aurélie LECCHIARA, Communauté 360

M. Manuel OLIVER, Etat – direction départementale des territoires (DDT) de la Marne

M. Alexandre PONSINET, direction maintenance des bâtiments

M. Alexandre SIMON, Cabinet

Mission Longévité Handicaps Ville inclusive (MLHaVi) :

Mme Mylène DUCRET

Mme Juliette SERRE

Interprètes LSF (SILS 51) :

Mme Nathalie BECK

Mme Pauline BUQUAND

Elus excusés :

Mme Katia BEAUJARD, affaires scolaires et petite enfance

M. François MOURRA, voirie hors Reims

M. Alain TOULLEC, aménagement du territoire, numérique

M. Alain WANSCHOOR, habitat, logement

I/ Introduction par Badia ALLARD, présidente de la CIA, adjointe au maire de Reims déléguée au handicap et à la ville inclusive

Mme ALLARD rappelle que cette réunion d'installation a pris du temps pour se concrétiser, et tient à souligner qu'elle est l'une des très rares adjointes à avoir reçu une délégation Handicaps Ville inclusive à titre exclusif. Elle est désormais assistée de la Mission Longévité Handicaps Ville inclusive (LHaVI), directement rattachée à la direction générale de la Ville et de la Communauté Urbaine, en charge du label Ville Amie Des Aînés (VADA) et de la santé publique populationnelle.

Elle ajoute que les deux collectivités ont toujours concerté et associé. Que ce soient les directions techniques en charge des transports, de l'aménagement des espaces, la Fabrique des espaces publics, ou bien les Groupes de travail animés par la cheffe de projet handicaps, les associations représentatives des différentes formes de handicap sont consultées et ont tout loisir de faire des remarques ou des suggestions, en participant aux réunions et concertations grand public, ou en sollicitant des séquences spécifiques. Certaines ont même pris l'initiative : c'est le cas des associations de non- et mal-voyants qui ont impulsé pour le suivi /maintenances des feux sonores, une coopération citoyenne et d'expertise d'usage.

Cette nouvelle méthode visant à collaborer sur des sujets plus pratiques et plus concrets a été avalisée par le groupe des Handicapés dans la ville, élargi, au lendemain du retour d'expérience des Journées « Reims ville inclusive » de novembre 2022, qui ont marqué la reprise des rendez-vous citoyens avec chacun d'entre vous et les acteurs du territoire.

Cette instance aujourd'hui installée est désormais celle de la communauté urbaine et de la ville, lui conférant ainsi le périmètre optimal sur tous les champs de politique publique.

Les élus et directions qui y siègent sont celles et ceux aux délégations en concordance avec les rôles définis réglementairement par l'article du code général de collectivités territoriales, dont les collectivités précitées relèvent.

Badia ALLARD précise que La Ville et la CUGR veilleront à y associer tous autres élus ou experts jugés utiles aux travaux et surtout nous veillerons à donner à cette instance, le caractère d'un véritable conseil d'orientation.

En effet, cette séance d'installation aura encore nécessairement un aspect protocolaire et une visée de rendu compte par essence descendante.

Pour autant, c'est ce dont nous voulions collectivement nous démarquer en rénovant le fonctionnement historique du Groupe des Handicapés dans la Ville.

Aussi, en seconde partie de séance, nous aborderons les modalités de fonctionnement que vous privilégiez et nous nous arrêterons sur les pistes d'actions que nous avons

recensées, afin que collégialement, nous les priorisons et l'érigeons en plan d'actions 2024-2026.

III/ Rappel de la composition de la commission, vers une Commission de la citoyenneté et de l'autonomie par Mylène DUCRET, directrice de la Mission Longévité Handicaps Ville Inclusive (MLHaVI)

⇒ Voir ou écouter la composition de la CIA en annexe 1

III/ Les 3 sujets réglementaires de la CIA

1/ Les ERP (établissements recevant du public)

- Etat des lieux de l'ADAP dans la Marne, par la Direction Départementale des Territoires (DDT)

M. OLIVER salue et félicite la collectivité d'installer la CIA, qui est la 2^e dans la Marne, et rappelle que le service urbanisme est désormais organisé en faveur d'un rapprochement entre accessibilité et urbanisme. La DDT accompagne les projets en phase amont.

- M. CHARLES (DDT)

⇒ Voir ou écouter présentation en annexe 2

La Sous-commission Départementale d'Accessibilité (SDCA) : entre 50 et 100 dossiers par mois, très peu de dossiers Architecte des Bâtiments de France (ABF) en 2023. Les rôles de la SDCA sont d'alerter, d'accompagner et de faciliter, notamment par la valorisation des bonnes pratiques et la duplication/essaimage. Nécessité de travailler ensemble le plus possible en amont des instances pour bien préparer les dossiers.

Les installations pour la recharge des véhicules électriques doivent depuis 1^{er} juillet 2023 obligatoirement être accessibles.

Le Comité handicap inclusion (né à la suite de la CNH) : dont la présidence est confiée au sous-Préfet de Vitry-Le-François, est une instance qui fédère toutes les parties prenantes de l'accessibilité et fait relais auprès du gouvernement. Elle se réunit une fois par mois, et permet de montrer ce qui est fait. Le sujet est l'accessibilité au sens très élargi.

Le Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA) : il concerne les ERP de 5^e catégorie ; le secteur privé est éligible sous conditions. Le fonds est géré par l'ASP. En 2024 : 100 millions d'euros pour les ERP créés avant le 23/09/2023. Le FTA sera décliné pour les collectivités territoriales plus tard.

Etat des lieux de l'Ad'AP sur la Communauté Urbaine du Grand Reims : correspond à la moyenne départementale. 30% des collectivités couvertes n'ont pas engagé de travaux (donnée déclarée provenant des travaux de la SDCA). En 2024 se déroulera une campagne de relance. La Ville de Reims est la seule à avoir un Ad'AP encore en cours de validité

Chantiers 2024 : 2 ambassadeurs de l'accessibilité de mai à janvier pour accompagner les porteurs de projet sur la Marne, le lien sera fait avec les collectivités locales. La DDT accompagne plus dans une démarche de régulation que de contrôle

- Focus sur l'Ad'AP Reims ville par Laurent JACQUEMARD

Il a été validé en mars 2016, le délai est donc dépassé mais le programme reste volontariste au regard de la longueur des mises en œuvre, avec un souci de couvrir tous les secteurs de la ville : voir support du service accessibilité, schéma directeur des équipements sportifs. Stéphanie GUENARD est référente accessibilité, le service œuvre pour tous les ERP y compris ceux du privé.

Coût d'opération : environ 40 millions d'euros

Phase diagnostics : 338 sites dont 244 ERP compris Installations Ouvertes au Public (IOP) ont été diagnostiqués.

Pour mémoire, les IOP regroupent les espaces publics ou privés qui desservent des ERP, les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les cimetières, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins, les parties non bâties des terrains de camping et autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, étant précisé que les éléments de mobilier urbain doivent être accessibles lorsqu'ils sont intégrés à une IOP

Tableau 1 : phase travaux (AP/CP)

Montant total de l'autorisation de programme (travaux) : 53 millions 874 mille 531€TTC.

Demande environ 2 millions d'euro TTC par an au titre des plans pluriannuels d'investissement 2015-2020 et 2021-2026

Année 2010	budget 500 000€	mandaté 0€
Année 2011	budget 1 000 000€	mandaté 128 680€
Année 2012	budget 1 800 000€	mandaté 671 029€
Année 2013	budget 2 400 000€	mandaté 1 307 952€
Année 2014	budget 2 709 000€	mandaté 2 224 470€
Année 2015	budget 2 500 000€	mandaté 1 776 908€
Année 2016	budget 3 000 000€	mandaté 1 773 655€
Année 2017	budget 2 180 000€	mandaté 2 083 056€
Année 2018	budget 2 400 000€	mandaté 2 121 390€
Année 2019	budget 2 009 859€	mandaté 1 859 229€
Année 2020	budget 1 786 345€	mandaté 1 619 622€
Année 2021	budget 2 289 432€	mandaté 2 053 725€
Année 2022	budget 2 165 930€	mandaté 1 997 336€
Année 2023	budget 2 534 247€	mandaté 2 234 447€

Années suivantes : budget évolutif (dans l'attente des ajustements normatifs) compris travaux et équipements.

Tableau 2 : état d'avancement

Nombre d'ERP terminés : 119 dont 6 maisons de quartier au 1^{er} janvier 2024

Cernay-Epinettes-Jamin-Jaurès	Enseignement : 7	Sport : 0	Culturel : 2	Cultuel : 1	Institutionnel : 5	Total quartier : 15
Charles Arnould-Clairmarais	Enseignement : 1	Sport : 0	Culturel : 0	Cultuel : 1	Institutionnel : 0	Total quartier : 2
Chemin Vert-Clemenceau-Europe	Enseignement : 7	Sport : 2	Culturel : 0	Cultuel : 0	Institutionnel : 2	Total quartier : 11
Laon-Zola-Neufchâtel-Orgeval	Enseignement : 4	Sport : 3	Culturel : 1	Cultuel : 0	Institutionnel : 4	Total quartier : 12
Murigny	Enseignement : 3	Sport : 0	Culturel : 0	Cultuel : 0	Institutionnel : 2	Total quartier : 5
Bois d'Amour-Courlancy-Porte de Paris	Enseignement : 1	Sport : 2	Culturel : 1	Cultuel : 0	Institutionnel : 3	Total quartier : 7
Centre-ville	Enseignement : 3	Sport : 0	Culturel : 5	Cultuel : 1	Institutionnel : 3	Total quartier : 12
Barbâtre-Saint Remi-Verrerie	Enseignement : 5	Sport : 0	Culturel : 0	Cultuel : 1	Institutionnel : 3	Total quartier : 9
Châtillons	Enseignement : 2	Sport : 1	Culturel : 0	Cultuel : 0	Institutionnel : 1	Total quartier : 4
Croix Rouge-Hauts de Murigny	Enseignement : 10	Sport : 4	Culturel : 1	Cultuel : 0	Institutionnel : 4	Total quartier : 19
La Neuville-3 Fontaines	Enseignement : 2	Sport : 1	Culturel : 0	Cultuel : 1	Institutionnel : 4	Total quartier : 8
Maison Blanche-Sainte Anne-Wilson	Enseignement : 9	Sport : 1	Culturel : 0	Cultuel : 1	Institutionnel : 1	Total quartier : 12
Hors Reims	Enseignement : 0	Sport : 1	Culturel : 1	Cultuel : 0	Institutionnel : 1	Total hors Reims : 3
TOTAL	Enseignement : 48	Sport : 15	Culturel : 11	Cultuel : 6	Institutionnel : 32	Total général : 119

Nota bene : le nombre d'ERP restant à mettre en accessibilité varie chaque année en fonction des déclassements, démolitions, restructurations...

Nombre d'ERP en cours de travaux ou d'études pour travaux 2024-2025 : 41 en janvier 2024.

2/ Le Plan de Mobilité, point d'étape par Carine ALAVANT

⇒ Voir ou écouter présentation en annexe 3

Carine ALAVANT rappelle ce qui a été fait depuis 15 ans avec les associations, comme le travail sur des plans orientés pour les personnes en situation de handicap psychique et intellectuel, le travail sur les traversées piétonnes bien avant la publication de référentiels, avec la création coconstruite d'une grille de conformité. La collectivité était donc précurseur.

La direction mobilités transports avait également organisé des journées de sensibilisation, et mis en œuvre un accompagnement au 1^{er} voyage en transport en commun, avec le concours de services civiques.

Dans la nouvelle délégation de service public, sont intégrées les exigences en termes d'accessibilité : accessibilité du site web et de l'application mobile, mise en accessibilité des arrêts (aujourd'hui 410 arrêts accessibles sur les 742).

Un certain nombre de lignes vont bouger, de nouveaux arrêts seront mis aux normes ; les 5 lignes principales de bus sont toutes mises en accessibilité sur les quais.

En revanche, il y a 37 impossibilités techniques avérées.

La révision du Plan des mobilités (PDM) est en cours depuis 1 an :

- L'annexe accessibilité sera travaillée de manière participative
- Travail avec les associations pour les aménagements des espaces publics
- 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) en 2025 : quais aménagés et matériel roulant
- Transports à la demande ruraux qui pourront prendre en charge un fauteuil roulant
- Intégration des ambassadeurs Ville Amie Des Aînés (VADA) et de personnes en situation de handicap au comité des partenaires mobilités du Grand Reims
- Le site <https://www.fluo.eu/> va intégrer des données d'accessibilité

3/ L'habitat, par Rita AMOUYA

⇒ Voir ou écouter présentation en annexe 4

Eléments statistiques :

- Très peu de demandeurs de logement en situation de handicap viennent du privé, ils proviennent majoritairement du parc social (73%)
- Beaucoup sont des personnes seules (45%)
- 50% des demandeurs en situation de handicap ont + de 55 ans
- 45 à 50% des demandeurs gagnent moins de 1 500€ par mois
- Les demandeurs recherchent généralement un T2 T3

IV/ L'autonomie, l'inclusion, la citoyenneté

1/ La politique en matière de ressources humaines des collectivités Ville et Communauté Urbaine, par Juliette SERRE, pour Fanny LE GENTIL-BONNAIRE, référente handicap à la direction des ressources humaines

La communauté urbaine et la ville sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et s'attachent à garantir un parcours professionnel adapté à tous les agents. Pour cela, une cellule pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour évoquer les situations nécessitant un accompagnement de la direction des ressources humaines.

La création, début 2024, d'un service interne de santé au travail vient renforcer la qualité de l'accompagnement des agents qui rencontrent des difficultés de santé au cours de leur vie professionnelle.

Les collectivités sont en lien étroit avec Cap Emploi 51 qui accompagne les actions de recrutement et de maintien dans l'emploi (une convention a été signée en 2023) ainsi qu'avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui soutient financièrement ces actions.

Grace à l'implication des équipes, la ville de Reims atteint un taux d'emploi de 9.36% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et le Grand Reims 6.70% (au 31 décembre 2022).

Les agents peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leur demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), et l'existence, assez rare en France, d'un dispositif d'aménagement du temps de travail pour raison de santé, contribue également au maintien dans l'emploi.

A titre d'information, bien que ces chiffres ne soient plus pris en compte dans le taux d'emploi, la Ville a payé 40 500€ de prestations à des ESAT, la Communauté Urbaine, 116 900€.

2/ La politique d'accueil dans les établissements culturels, par Eléonore DEBAR

La charte de l'action sociale et culturelle sera prochainement mise en ligne sur le reims.fr, avec une voix off et un interprétariat simultané LSF. Elle comporte 7 grands principes :

- Une bibliothèque accessible : La médiathèque Jean FALALA a obtenu le Label Tourisme et Handicap sur 5 types de handicap et a recruté deux agents pour assurer une médiation dans le domaine du handicap. Les autres médiathèques et bibliothèques du réseau ont bénéficié régulièrement de travaux de mise en conformité de leur accessibilité.

L'accès à ces différentes structures et leurs services est libre et gratuit.

La bibliothèque met à la disposition du public qui la fréquente un ensemble de documents (livres, DVD, revues, CD et vinyles, partitions, instruments de musique...) qui peuvent être consultés sur place, ainsi qu'un accès internet. Les usagers qui le souhaitent peuvent bénéficier du service de prêt en s'inscrivant gratuitement, ce qui leur permet également de profiter des différentes ressources à distance.

- Des collections adaptées : ouvrages en facile à lire (FAL), gros caractères, pour les personnes ayant des troubles dys-, des livres audio, bilingues, ressources en ligne, plateforme de téléchargement de ressources adaptées aux différents types de handicap, bibliothèmes pour les aidants (retrouvez tous les bibliothèmes en cliquant [ici](#))
- Un accueil et des services pour tous les publics :
 - o 1 salle de lecture adaptée à FALALA
 - o à la médiathèque Croix Rouge : un espace actu emploi-formation
 - o un service de desserte hors les murs : dépôt dans établissements médico-sociaux, à domicile
- Une programmation culturelle ouverte à tous et inclusive : expositions, projections, concerts, conférences, rencontres d'artistes, etc. Elle veille aussi à faire une place dans sa programmation à des actions spécifiques à destination des publics en situation de handicap : contes bilingues français/langue des signes française, découverte du braille, projections en audiodescriptions, ...
- Une bibliothèque actrice et relais pour des manifestations telles que le festival de l'écrit, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), la semaine bleue, ...
- Un personnel formé : Attachées à l'évolution de ses compétences, les Bibliothèques de Reims font en sorte d'ouvrir ses recrutements à d'autres types de profils (médiateur culturel, médiateur numérique, animateur) en fonction de l'évolution des pratiques culturelles du public. Elles s'assurent d'apporter à son personnel une formation renouvelée en matière d'accueil, d'accessibilité, de connaissances des publics. Cet objectif est intégré à son Plan de formation continue.

Les perspectives 2024 : développer le Facile A Lire, former des agents aux premiers secours en santé mentale, organiser des rencontres autour de la dyslexie, acquérir des manettes adaptées pour jeux vidéo...

3/ Convention Territoriale Globale Grand Reims : inclusion scolaire, par Nathalie ALBERTINI

⇒ Voir ou écouter présentation en annexe 5

Le volet Inclusion handicap est présent dans deux projets de territoire : le Projet Educatif de Territoire (PEdT) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

L'un des objectifs du PEdT est permettre l'accès pour tous aux activités : respect des rythmes de l'enfant et du libre choix, implication des enfants, accessibilité pour les familles (services adaptés aux besoins et aux rythmes de vie des familles).

Les activités sont aménagées en fonction des besoins des enfants ; toutefois le personnel, s'il est volontaire pour accueillir au mieux chaque enfant, est parfois insuffisamment formé. Il y a également nécessité de développer la concertation avec l'équipe éducative.

Un atelier « inclusion handicaps » a vu le jour dans le cadre de la CTG, avec l'objectif d'accueillir avec bienveillance l'enfant et ses parents, et savoir intégrer les familles au projet d'accueil de leur enfant. Concrètement :

- Un recensement est en cours sur les accueils gérés directement par le Grand Reims (les publics, les difficultés d'accueil, les relations avec les familles, les pistes d'amélioration)
- Deux référents ont été désignés et formés, l'un d'entre eux a initié une formation au bénéfice de ses collègues
- Des équipements spécifiques, mobiliers dédiés, sont mutualisés
- La mission affaires scolaires et petite enfance du Grand Reims a participé au forum Reims Ville inclusive de novembre 2022.

Nathalie ALBERTINI précise que la question des moyens (humains, financiers, ...) doit être prise en compte et abordée ; elle est incontournable.

4/ Rapport d'activités de la Mission LHaVi 2023/rapport CIA 2023, par Juliette SERRE

⇒ Voir le projet de rapport envoyé avec l'invitation à la réunion

Questions/réponses :

Thomas DUBOIS : la CIA permet des échanges de bonnes pratiques, de s'interpeller entre services des 2 collectivités. Comment capitaliser sur ce partage des pratiques et des outils ?

Delphine LEBRUN souligne l'implication de la Ville de Reims (1 unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et 2 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), qui est très soutenante.

Cependant aujourd'hui il existe une difficulté : le manque de place dans les écoles de Reims. Comment peut-on y remédier ?

Mylène DUCRET : cet état de fait va s'accroître car le Pôle Ressource Petite Enfance et Handicap va générer de l'inclusion, il y a donc une vraie réponse à apporter pour garantir une continuité du parcours scolaire.

Thierry WIART se dit satisfait d'entendre qu'une voix off sera ajoutée au diaporama de présentation de la charte de l'action culturelle et sociale sur le reims.fr

Thierry WIART alerte pour rester centrés et efficaces, sur la nécessité de ne pas élargir l'assiette du handicap à toutes les problématiques sociales. Mylène DUCRET rappelle que notre démarche s'inscrit sous le sceau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qu'elle se déploie en miroir de la démarche Réseau Francophone Villes amies des Aînés et se veut donc relever de la santé publique globale, de l'attractivité de territoire et de la qualité d'accueil de tous les publics, avec une visée d'effectivité des droits.

Question posée aux membres de la CIA : comment souhaitent-ils que le rapport 2023 de la CIA soit communiqué/diffusé ?

Réponses : diffuser de manière que toute personne, quel que soit son handicap, puisse en prendre connaissance. Il faut le décliner en plusieurs formes, avec le concours du futur groupe de travail interne FAL/FALC. S'inspirer du rapport de Développement durable, avec sa plaquette synthétique intitulée « Ce qu'il faut retenir », à retrouver en cliquant [ici](#).

V/ Perspectives 2024

1/ De pistes d'actions vers un plan d'actions : arbitrage et priorisation 2024-2026

Les pistes d'actions ont été transmises aux membres en amont de la CIA. Leur avis est sollicité pour savoir comment transformer ces pistes en plan d'actions, à l'instar du plan d'action Ville Amie Des Aînées qui est consultable en cliquant [ici](#).



Les membres du collège associations sont invités à consulter leurs pairs, en parler autour d'eux, et renvoyer leurs priorisations pour voir si des consensus naturels se dégagent ou s'il faut organiser des groupes de travail pour identifier des sujets de résolutions partagées et proposer des arbitrages.

⇒ Les membres prendront connaissance des pistes, pour en discuter dans leurs instances et faire un retour à la Mission LHaVI.

Marie-Françoise MERESSE : ajouter l'Equipe Relais Handicaps Rares dans les pistes d'actions

Il y a aussi des difficultés d'accès au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), donc nécessité d'ajouter une piste d'action sur l'accès à une prise en charge précoce surtout quand il y a un handicap de naissance.

Mylène DUCRET : une avancée à étoffer, celle du Contrat Local de Santé 3^e génération (CLS 3 ; pour plus d'informations, cliquer [ici](#)) qui intègre désormais un axe populationnel *personnes en situation de handicap*, qui va permettre de mettre en articulation tout ce qui existe et voir où sont les besoins non satisfaits sur le territoire et ce qu'il y aurait à soutenir.

2/ Le guide culture mis à épreuve et enrichi, poursuite des visites d'usage

A la suite de la parution du guide de l'accessibilité des équipements culturels de la Marne (à télécharger en cliquant [ici](#)), le groupe de travail attractivité, accompagné de Stéphanie GUENARD, et sur demande des établissements volontaires, procède à des visites de vérification d'usage, qui permettent également de rapprocher la structure du public, et de rassurer des personnes qui hésiteraient à se rendre dans ces lieux.

En 2023, le groupe de travail s'est rendu à l'Arena et à la Comédie. En 2024, il est envisagé de visiter l'Opéra ainsi que le Manège.

3/ Vers une mise en ligne des données d'accessibilité

De nombreuses données d'accessibilité sont disponibles sur le reims.fr (toilettes publiques gratuites accessibles aux PMR, localisation des balises sonores, etc.). Volonté politique forte du Maire de Reims, la mise à disposition de données localisées

d'accessibilité en matière de commerces, animations, spectacles, transports ... via une véritable plateforme numérique de l'accessibilité, fait l'objet d'un travail en continu.

Ainsi, le travail d'état des lieux sur les acteurs et dispositifs est en cours ; des informations ont déjà été intégrées sur le reims.fr : certaines structures culturelles (voir [ici](#)), toilettes publiques gratuites (voir [ici](#)) ... Les groupes de travail Attractivité et Accueil des publics servent également cet objectif en faisant de la vérification d'usage. L'information est maintenant à trier, à capitaliser, à sélectionner et à être mise en ligne de manière pertinente et cohérente. Il ne s'agira pas nécessairement de recréer une plateforme dédiée, mais en concertation avec les directions concernées et les experts d'usage, de voir comment rendre facilement accessibles les informations utiles. En croisant également avec le site <https://www.fluo.eu/>

A noter : grâce à Reims Contact Signalement (informations disponibles en cliquant [ici](#)), les signalements en ligne offrent déjà une source considérable de réactivité des services et d'améliorations du quotidien.

4/ Prochaine CIA

La CIA a vocation à se réunir en plénière au dernier trimestre 2024. La question des modalités de travail avant cette prochaine occurrence est posée à la commission : Delphine LEBRUN propose une organisation en petits comités en lien avec chaque thématique qui rendraient compte en plénière ; chaque comité aurait le rôle de suivre, d'impulser des actions.

Thomas DUBOIS relève cette proposition de travail en sous-groupes avant réunion en plénière.

Rita AMOUYA suggère un recueil de données de territoire permettant d'alimenter un observatoire aux fins de dégager des lignes directrices, et en fonction de travailler en comités thématiques.

Jean-Pierre AUGER précise qu'en effet, c'est précisément le rôle de la CIA, celui d'observatoire de l'accessibilité sur le territoire.

Mylène DUCRET : l'agence d'urbanisme et de prospective de Reims a la charge de l'Observatoire Local de Santé, et les données sur les handicaps y seront consolidées.

Thomas DUBOIS invite les membres à soutenir ce point : comment s'engager à mutualiser, partager, consolider des données ?